

**L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre juin à 20h00, le conseil municipal, dûment convoqué le 18 juin 2024, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Hervé DAVAL, Maire.**

<b>MEMBRES</b>	
EN EXERCICE	14
PRÉSENTS	13
VOTANTS	13

**Étaient présents** : Hervé DAVAL, Karine MATHEY, Jacques SERRAILLE, Patrick PEDRINI, Pascale HOULÈS-THOMARAT, Fabien FAMARCHI, Virginie CUOQ, Ingrid BEAUJEU, Jean ROCHE, Lionel GIRAUD, Sonia DEVOUASSOUD, Sophie VACHOT et Éric FEUGÈRE.

**Était absent** : Loïc GILLET

**Pouvoir déposé** en application de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : Néant

**Secrétaire élu** : Jean ROCHE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202947-20240624-DCM2024-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2024

Publication : 27/06/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

**DÉLIBÉRATION N° 2024-15 : INSTALLATION D'UN ABRI-VOYAGEURS SUR L'ARRÊT DE TRANSPORTS SCOLAIRES RÉGIONAL « LE CHÂTEAU » - DEMANDE DE SUBVENTION À LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES**

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de son dispositif « Mise à disposition d'abris voyageurs », la Région Auvergne-Rhône-Alpes est susceptible de financer la fourniture et la pose d'un abri-voyageurs ainsi que 80 % de la dalle béton supportant cet équipement.

A cet effet, Monsieur le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention concernant l'un des arrêts de centralité que constitue celui situé au « Château ».

Compte tenu de sa situation dans le périmètre des monuments historiques, Monsieur le Maire suggère de retenir le modèle OMEGA parmi les 5 proposés par la Région Auvergne-Rhône-Alpes :



Monsieur le Maire donne lecture du plan de financement prévisionnel :

Dépenses en € TTC		Recettes en €	
Réalisation de la dalle béton (devis entreprise PONTILLE)	477,60 €	Subvention Région Rhône Alpes Auvergne (80 % du montant HT)	318,40 €
		Autofinancement	159,20 €
<b>TOTAL</b>	<b>477,60 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>477,60 €</b>

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Sollicite une subvention à hauteur de 80 % pour la réalisation de la plateforme qui supportera l'abri-voyageurs au lieu-dit « Le Château » auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,
- Précise que par délégation du Conseil municipal, en date du 24 mai 2024, Monsieur le Maire a passé commande pour la réalisation de la dalle béton auprès de l'entreprise PONTILLE, pour un montant de 398 € HT, soit 477,60 € TTC,
- Sollicite le financement et l'installation dudit abri-voyageurs auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,
- Choisit le modèle OMEGA,
- Valide le plan de financement de l'opération :

Dépenses en € TTC		Recettes en €	
Réalisation de la dalle béton (devis entreprise PONTILLE)	477,60 €	Subvention Région Rhône Alpes Auvergne (80 % du montant HT)	318,40 €
		Autofinancement	159,20 €
<b>TOTAL</b>	<b>477,60 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>477,60 €</b>

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente.

Le secrétaire,  
Jean ROCHE



Hervé DAVAL,  
Maire de Saint-Vincent-de-Boisset



Ont signé au Registre tous les membres présents.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.